



## Ville de Bouxwiller et ses communes associées

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 13 mars 2025

*Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 21 Procurations : 2*

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

**Présents :** Mme HAMM Danielle, 2<sup>e</sup> Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3<sup>e</sup> Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. GONC Timur (arrivé en séance au point n°3.2) - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - Mme LAFORGUE Valérie - M. SCHAFF Bernard

**Membres absents excusés :** M. LEZAIRE Franck, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (procuration à Mme HAMM Danielle)  
Mme CHABERT Anne (procuration à M. KILIAN Christophe)

**Membres absents :** Mme AUFFINGER Bernadette  
M. SUTTER Mathieu, 4<sup>e</sup> Adjoint

**Secrétaire de séance :** M. VEIT Bernard

Monsieur le Maire propose aux conseillers de retirer de l'ordre du jour le point n° 10 - Acquisition d'une parcelle pour la régularisation du parking de la rue des Juifs à Bouxwiller. Les conseillers approuvent le retrait.

#### **Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Monsieur Bernard Veit est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

#### **Point 2 : Compte-rendu de la séance du 27 janvier 2025**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

**Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**

*Rapporteur : M. P. Michel*

1) Dossier n° 0002 : bâti - 4 place de l'Eglise à Bouxwiller

- Section : 2
- Parcelle : 45
- Superficie totale : 1,05 ares
- Prix de vente : 40 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier n° 0003 : bâti - 11 rue Geyling à Bouxwiller

M. Timur Gonc entre en séance et prend part au vote.

- Section : 10
- Parcelle : 142/87
- Superficie totale : 7,64 ares
- Prix de vente : 328 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier n° 0004 : bâti - 66 Grand rue / rue du Moulin à Bouxwiller

- Section : 3
- Parcelles : 6 ; 141/5 ; 142/4
- Superficie totale : 9,16 ares
- Prix de vente : 385 000 €

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour, 0 contre, 1 abstention (T. Gonc), décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier n° 0005 : non bâti - Lotissement Les Coteaux à Bouxwiller

- Section : 18
- Parcelle : 719/151
- Superficie totale : 4,59 ares
- Prix de vente : 63 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier n° 0006 : bâti - 15 boulevard C. Guillaume Koch à Bouxwiller

- Section : 11
- Parcelle : 170/28
- Superficie totale : 7,9 ares
- Prix de vente : 310 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier n° 0007 : bâti - 40 rue de Neuwiller à Bouxwiller

- Section : 9 et 17
- Parcelles : 242/38 ; 247/151 ; 248/151 81 ; 422/154 ; 423/154 ; 432/87 ; 433/87 ; 434/87 ; 435/87 ; 438/87 ; 439/76 ; 440/76 ; 444/84 ; 460/87 ; 461/87 ; 463/84 ; 424/154"
- \* Superficie totale : 307,38 ares
- \* Prix de vente : 4 296 222,81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier n° 0008 : bâti - 1 rue de la Chancellerie à Bouxwiller

- Section : 2
- Parcelle : 92
- Superficie totale : 1,06 ares
- Prix de vente : 80 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

#### **Point 4 : Approbation du Compte Financier Unique 2024**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 3 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) :

- se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Maire étant sorti de la salle au moment du vote,

Après délibération, le Conseil Municipal, présidé par M. Fabrice Comartin, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, approuve le Compte Financier Unique 2024 comme suit :

4.1. Budget principal :

<b>GESTION GENERALE</b>					
		<b>Budget total</b>	<b>Réalisé 2024</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>7 112 000,00</b>	Réalisations exercice	3 369 371,06	
			Reports exercice 2023	49 310,38	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>3 418 681,44</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>7 112 000,00</b>	Réalisations exercice	4 209 545,12	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>4 209 545,12</b>	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>790 863,68</b>	
	<b>Restes à réaliser :</b>				
	<b>Dépenses</b>		RAR à reporter en 2025	2 254 130,00	
	<b>Recettes</b>		RAR à reporter en 2025	1 508 970,00	
<b>TOTAL</b>			<b>- 745 160,00</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>			<b>45 703,68</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>5 613 000,00</b>	Réalisations exercice	3 785 071,21	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>3 785 071,21</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>5 613 000,00</b>	Réalisations exercice	4 432 165,17	
			Reports exercice 2023	1 109 385,36	
<b>TOTAL EXERCICE</b>			<b>5 541 550,53</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>1 756 479,32</b>		
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>1 802 183,00</b>		

Adopté par 16 voix pour, 4 voix contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue, B. Schaff), 2 abstentions (A. Chabert, C. Kilian).

## 4.2. Budget annexe Structures culturelles :

<b>STRUCTURES CULTURELLES</b>					
		<b>Budget total</b>	<b>Réalisé 2024</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>804 000,00</b>	Réalisations exercice	730 392,92	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>730 392,92</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>804 000,00</b>	Réalisations exercice	128 741,57	
			Reports exercice 2023	230 027,93	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>358 769,50</b>	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				<b>- 371 623,42</b>
	<b>Restes à réaliser :</b>				
	<b>Dépenses</b>		RAR à reporter en 2025	36 530,00	
	<b>Recettes</b>		RAR à reporter en 2025	118 300,00	
<b>TOTAL</b>				<b>81 770,00</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>				<b>- 289 853,42</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 712 000,00</b>	Réalisations exercice	534 050,56	
			Reports exercice 2023	1 040 044,10	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>1 574 094,66</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>1 712 000,00</b>	Réalisations exercice	158 918,42	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>158 918,42</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				<b>- 1 415 176,24</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>- 1 705 029,66</b>	

Adopté par 15 voix pour, 6 voix contre (L. Dorn, M. Hamm, C. Kilian, V. Laforgue, B. Schaff, F. Staath), 1 abstention (A. Chabert).

## 4.3. Budget annexe Service de l'eau :

<b>SERVICE DE L'EAU</b>					
		<b>Budget total</b>	<b>Réalisé 2024</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>831 000,00</b>	Réalisations exercice	210 189,26	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>210 189,26</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>831 000,00</b>	Réalisations exercice	97 488,08	
			Reports exercice 2023	211 359,02	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>308 847,10</b>	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>98 657,84</b>	
	<b>Restes à réaliser :</b>				
	<b>Dépenses</b>		RAR à reporter en 2025	564 380,00	
	<b>Recettes</b>		RAR à reporter en 2025	83 090,00	
<b>TOTAL</b>			<b>- 481 290,00</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>			<b>- 382 632,16</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>440 000,00</b>	Réalisations exercice	105 892,36	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>105 892,36</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>440 000,00</b>	Réalisations exercice	125 072,07	
			Reports exercice 2023	308 383,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>433 455,07</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>327 562,71</b>		
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>- 55 069,45</b>		

Adopté par 16 voix pour, 4 contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue, B. Schaff), 2 abstentions (A. Chabert, C. Kilian).

4.4. Budget annexe Service de l'assainissement :

<b>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>					
		<b>Budget total</b>	<b>Réalisé 2024</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>976 000,00</b>	Réalisations exercice	225 103,77	
			Reports exercice 2023	284 637,67	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>509 741,44</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>976 000,00</b>	Réalisations exercice	263 430,90	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>263 430,90</b>	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>- 246 310,54</b>	
	<b>Restes à réaliser :</b>				
	<b>Dépenses</b>		RAR à reporter en 2025	49 800,00	
	<b>Recettes</b>		RAR à reporter en 2025	239 300,00	
		<b>TOTAL</b>	<b>189 500,00</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>			<b>- 56 810,54</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>718 000,00</b>	Réalisations exercice	197 027,84	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>197 027,84</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>718 000,00</b>	Réalisations exercice	349 201,35	
			Reports exercice 2023	378 676,15	
		<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>727 877,50</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>530 849,66</b>		
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>474 039,12</b>		

Adopté par 16 voix pour, 4 contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue, B. Schaff), 2 abstentions (A. Chabert, C. Kilian).

## 4.5. Budget annexe Lotissement Les Coteaux :

LOTISSEMENT LES COTEAUX					
		Budget total	Réalisé 2024		
INVESTISSEMENT	Dépenses	178 766,88	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2023	178 766,88	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>178 766,88</b>	
	Recettes	178 766,88	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>-178 766,88</b>	
	Restes à réaliser :				
	Dépenses		RAR à reporter en 2025	0,00	
	Recettes		RAR à reporter en 2025	0,00	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>			<b>-178 766,88</b>		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	492 500,00	Réalisations exercice	1.,41	
			Reports exercice 2023	0,00	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>1,41</b>	
	Recettes	492 500,00	Réalisations exercice	0,00	
			Reports exercice 2023	174 459,66	
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>174 459,66</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>174 458,25</b>		
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>- 4 308,63</b>		

Adopté par 19 voix pour, 3 voix contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue),  
0 abstention.

## 4.6. Budget annexe ZI Est :

<b>ZI EST</b>				
		<b>Budget total</b>	<b>Réalisé 2024</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>319 400,00</b>	Réalisations exercice	0,00
			Reports exercice 2023	80 264,56
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>80 264,56</b>
	<b>Recettes</b>	<b>319 400,00</b>	Réalisations exercice	0,00
			Reports exercice 2023	0,00
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>-80 264,56</b>
	<b>Dépenses</b>		RAR à reporter en 2025	0,00
	<b>Recettes</b>		RAR à reporter en 2025	0,00
	<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>			<b>-80 264,56</b>	
<b>FUNCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>239 135,44</b>	Réalisations exercice	0,00
			Reports exercice 2023	0,00
			<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
	<b>Recettes</b>	<b>239 135,44</b>	Réalisations exercice	0,00
			Reports exercice 2023	0,29
<b>TOTAL EXERCICE</b>			<b>0,29</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>0,29</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>- 80 264,27</b>	

Adopté par 19 voix pour, 3 voix contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue), 0 abstention.

**Point 5 : Affectation des résultats**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Considérant que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation intervient après constatation des résultats, après le vote du compte financier unique et doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation des résultats des budgets principal et annexes, comme suit :

**5.1. Budget principal :**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	647 093,96
B. Résultats antérieurs reportés	1 109 385,36
<b>C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>1 756 479,32</b>

<b>Investissement</b>	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	790 863,68
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-745 160,00
<b>F. Besoin de financement F = D + E</b>	<b>0,00</b>

<b>AFFECTATION (de C)</b>	<b>1 756 479,32</b>
<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)</b>	<b>0,00</b>
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)</b>	<b>1 756 479,32</b>

<b>DEFICIT REPORTE D002 (sur N+1)</b>	
---------------------------------------	--

Adopté par 20 voix pour, 3 voix contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue), 0 abstention.

**5.2. Budget annexe Structures culturelles :**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	-375 132,14
B. Résultats antérieurs reportés	-1 040 044,10
<b>C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-1 415 176,24</b>

<b>Investissement</b>	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	-371 623,42
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	81 770,00
<b>F. Besoin de financement F = D + E</b>	<b>289 853,42</b>

<b>AFFECTATION (de C)</b>	<b>0,00</b>
<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)</b>	<b>0,00</b>
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)</b>	<b>0,00</b>

<b>DEFICIT REPORTE D002 (sur N+1)</b>	<b>-1 415 176,24</b>
---------------------------------------	----------------------

Adopté par 16 voix pour, 4 contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue, D. Hamm), 3 abstentions (A. Chabert, C. Kilian, F. Staath).



### 5.3. Budget annexe Service de l'eau :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	19 179,71
B. Résultats antérieurs reportés	308 383,00
<b>C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>327 562,71</b>

<b>Investissement</b>	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	98 657,84
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-481 290,00
<b>F. Besoin de financement F = D + E</b>	<b>382 632,16</b>

<b>AFFECTATION (de C)</b>	327 562,71
<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)</b>	<b>327 562,71</b>
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)</b>	<b>0,00</b>

<b>DEFICIT REPORTE D002 (sur N+1)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Adopté par 20 voix pour, 3 contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue), 0 abstention.

### 5.4. Budget annexe Service de l'assainissement :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	152 173,51
B. Résultats antérieurs reportés	378 676,15
<b>C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>530 849,66</b>

<b>Investissement</b>	
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	-246 310,54
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	189 500,00
<b>F. Besoin de financement F = D + E</b>	<b>56 810,54</b>

<b>AFFECTATION (de C)</b>	530 849,66
<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)</b>	<b>56 810,54</b>
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)</b>	<b>474 039,12</b>

<b>DEFICIT REPORTE D002 (sur N+1)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Adopté par 20 voix pour, 3 contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue), 0 abstention.

### **Point 6 : Débat d'orientation budgétaire**

*Rapporteur : M. P. Michel*

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget (pour les communes de plus de 3 500 habitants), Monsieur le Maire soumet aux conseillers les orientations envisagées par la municipalité pour le budget primitif de l'exercice 2025.

Il présente les grandes lignes du budget en ce qui concerne les opérations en cours pour lesquelles des engagements ont été pris, ainsi que les priorités à définir et de leur financement.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 3 mars 2025, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour 2025 qui feront l'objet d'un examen approfondi par la prochaine Commission des finances, prévue le 19 mars 2025.

### **Point 7 : Transport scolaire du RPIC durant la pause méridienne**

*Rapporteur : Mme D. Hamm*

Considérant que, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, de nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport méridien s'appliqueront pour les territoires souhaitant conserver un transport scolaire méridien et que les coûts leur seront facturés ;

Vu la délibération, en date du 10 février 2025, du Conseil Municipal de Printzheim qui s'est prononcé favorablement au maintien du transport de la pause méridienne et au versement d'une participation à la Ville de Bouxwiller, calculée au nombre d'élèves fréquentant le RPIC, au moyen de la convention de répartition des frais de scolarité déjà en vigueur ;

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter le maintien du transport de la pause méridienne du RPIC,
- De prendre en charge le coût du transport,
- De solliciter la participation de la commune de Printzheim qui sera calculée au nombre d'élèves fréquentant le RPIC,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche afférente.

### **Point 8 : Avenants aux marchés de travaux de construction d'un hall logistique du Centre technique municipal**

*Rapporteur : M. F. Comartin*

M. Marc Meyer ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 0 contre, 1 abstention (V. Laforgue), décide d'approuver les avenants aux marchés de travaux de construction d'un hall logistique du Centre technique municipal, comme suit :

Entreprise IRION BTP		
Lot n°02 GROS-ŒUVRE	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché	93 876,21	112 651,45
Montant de l'avenant n°1 (-0,95 %)	-895,00	-1 074,00
Montant total	92 981,21	111 577,45

Entreprise ELECTRICITE MEYER MARC		
Lot n°04 ELECTRICITE	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché	45 649,82	54 779,78
Montant de l'avenant n°1 (8,71 %)	3 976,74	4 772,09
Montant total	49 626,56	59 551,87

Régis MANTZ Architecte		
Maître d'oeuvre	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché	50 000,00	60 000,00
Montant de l'avenant n°1 (13,28 %)	6 640,00	7 968,00
Montant de l'avenant n°2 (2,64 %)	1 500,00	1 800,00
Montant total	58 140,00	69 768,00

**Point 9 : Vente de parcelles situées en zone 1AUX du PLUi au lieu-dit Morschbach à la SAS O2**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Considérant que la SAS O2 souhaite acquérir des parcelles appartenant à la Ville et à l'Association Foncière de Bouxwiller, situées en zone 1AUX du PLUi, au lieu-dit Morschbach, afin de réaliser une nouvelle zone d'activité qui permettrait à l'entreprise Helfrich-Farrjop SAS de poursuivre son développement et à de nouvelles entreprises de s'installer à Bouxwiller ;



Vu l'avis du Service des Domaines en date du 18/01/2023,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre, 5 abstentions (A. Chabert, L. Dorn, M. Hamm, C. Kilian, V. Laforgue), décide :

- D'approuver la vente des parcelles, cadastrées Section 17 n°445/75 et 447/76, au lieu-dit Morschbach à Bouxwiller, à la SAS O2 ayant son siège à Bouxwiller, 20 rue de Neuwiller, au prix de 1 000 € l'are, soit un montant total de 452 090 € net, frais de notaire et indemnités dues aux exploitants agricoles des parcelles, en sus, à la charge de l'acquéreur ;
- De conditionner la vente par l'obtention préalable d'un Permis d'Aménager (PA) par l'acquéreur ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente et tout document afférent.

#### **Point 10 : Acquisition d'une parcelle pour la régularisation du parking de la rue des Juifs à Bouxwiller**

*Rapporteur : M. S. Fath*

Retiré.

#### **Point 11 : Acquisition de parcelles pour la création d'un cheminement piéton dans le cadre de la réhabilitation de la friche Staat**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne friche Staat, la Ville de Bouxwiller souhaite acquérir auprès de Mme et M. JUNG une partie du fond de leur propriété, à l'euro symbolique.

Cette acquisition permettrait la création d'un cheminement piéton entre le parking de l'ancienne friche Staat et la place du Château.

Après en avoir délibéré et unanimement, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir les parcelles cadastrées Section 3 N° 151/36 et 152/37 d'une contenance totale de 1,17 ares, sises Place du Marché aux Grains à Bouxwiller, appartenant à M. Marcel Jung et Mme Tatiana Jung née Dachko, à l'euro symbolique ;
- De procéder au classement des parcelles dans le domaine public communal ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout document afférent.

**Point 12 : Cession d'un bien situé 2 rue Schuler à Bouxwiller**

*Rapporteur : M. F. Staath*

Considérant la demande de Mme et M. Gaza d'acquérir la maison sise 2, rue Schuler à Bouxwiller ;

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 23/01/2025 ;

Vu le compromis de vente signé par les demandeurs en date du 27/02/2025 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 05/03/2025 ;

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide :

- De céder l'immeuble communal, cadastré Section 4 n°181, sis 2 rue Schuler à Bouxwiller, d'une contenance de 0,56 ares, à M. Constantin Gaza et Mme Tatarasanu Sona-Ariana, au prix de 1 000 €,
- De conditionner la vente par le respect d'un cahier des charges pour une rénovation de qualité, dans le respect des règles de l'art et du bâti ancien, imposant un délai de 3 ans pour terminer le clos-couvert, et d'une clause de priorité à la Ville si les travaux n'étaient pas effectués et la maison revendue,
- D'autoriser le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente et tout document afférent.

**Point 13 : Motion en faveur de la réduction du temps d'attente aux services d'accueil des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes par les équipes du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face, depuis quelques années, à des difficultés opérationnelles récurrentes en lien avec des délais d'attente prolongés des équipages de VSAV au sein des services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers à l'occasion du transport de victimes. De multiples alertes ont été effectuées auprès des autorités de référence, notamment l'Agence Régionale de Santé, sur ce sujet préoccupant à plus d'un titre, et avant tout au niveau de la dégradation de la prise en charge des patients.

Ce point a été porté à plusieurs reprises devant le Conseil d'administration du SIS 67 et en dernier lieu lors de sa réunion du 20 décembre 2024. A cette occasion, certains membres élus locaux ont évoqué l'idée de proposer aux assemblées délibérantes des collectivités locales bas-rhinoises l'adoption d'une motion sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la motion suivante :

## Motion du Conseil Municipal de Bouxwiller

Objet : SIS 67 - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

**Point 14 : Valorisation du chantier des collections du Musée du Pays de Hanau : création et production d'un catalogue des collections textiles, scénographie pour une exposition temporaire et actions de valorisation associées**

*Rapporteur : M. F. Staath*

Considérant que :

Le musée du Pays de Hanau est engagé dans un chantier des collections depuis 2022, permettant de redécouvrir de nombreuses œuvres et de les régulariser à son inventaire réglementaire « musée de France ». 2025-2026 marque la fin de cet ambitieux chantier, le temps est alors venu d'une valorisation plus conséquente, grâce à une exposition d'envergure et une publication.

Parmi les milliers de pièces étudiées, un corpus particulier mérite notre attention, celui du textile, du costume régional en Pays de Hanau. Près de 3000 textiles ont été étudiés lors de ce chantier des collections. Il s'agit d'une thématique fédératrice, permettant également de valoriser les autres collections ; notamment photographiques et mobilières, associées au vêtement. Le projet mettra en avant des parcours de vie de femmes, d'hommes et d'enfants du territoire, insistera sur les caractéristiques sociologiques du costume, de même que sur les avancées technologiques. Le sujet sera développé jusqu'à son incursion dans le contemporain, auprès des citoyens du territoire comme des créateurs actuels.

Pour ce faire, une exposition temporaire sera inaugurée début 2026, laquelle durera jusqu'au mois de novembre de la même année. L'inauguration de l'exposition sera également l'occasion de dévoiler une nouvelle publication, un catalogue des collections textiles du musée, comprenant notices et essais de multiples spécialistes du sujet, à l'échelle nationale et internationale.

Il s'agit d'une exposition ambitieuse pour la ville puisqu'aucune exposition avec scénographie produite par un prestataire extérieur n'y a été menée depuis 2014. L'enjeu est également d'investir dans un mobilier scénographique de qualité qui sera réemployé lors de chaque exposition temporaire, éco-responsable et modulable. De même, le projet prévoit une mise à jour des supports scénographiques des trois vitrines textiles au sein du parcours de visite permanent du musée, avec l'intention de renouveler l'envie de visiter le musée sous un nouveau regard.

Ce projet est une belle entreprise de co-construction, porté par le service de conservation mutualisé du Parc naturel régional des Vosges du Nord et par l'équipe muséale du musée du Pays de Hanau. Il prévoit l'implication de multiples acteurs du territoire, de même que celle scientifique de différents musées et institutions. L'attractivité touristique de ce projet s'envisage sur un territoire excédant celui de Bouxwiller ou du Pays de Hanau, la question de l'image du costume régional alsacien aux yeux de nombreux publics étant étroitement liée à celle du costume du territoire du Pays de Hanau.

Vu le budget prévisionnel qui s'articule comme suit :

Budget prévisionnel - exposition et publication 2026 - costume régional alsacien, territoire du Pays de Hanau

Dépenses	Montant HT
Discours autour de l'exposition	1 000 €
Expertise : savoir-faire et artisanat textiles vis-à-vis des pièces présentées	7 700 €
Expographie et scénographie	28 200 €
Valorisation et médiation pédagogique	3 000 €
Création de supports originaux	3 000 €
Catalogue associé	17 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 900 €</b>

Recettes	Assiette	Taux	Montant HT	Taux sur l'ensemble du projet
REGION Grand-Est	42 900 €	40%	17 160 €	28,7%
CEA - Fonds de solidarité territoriale	59 900 €	14%	8 540 €	14,3%
DRAC	17 000 €	40%	6 800 €	11,4%
Communauté de communes HLPP	42 900 €	15%	6 435 €	10,7%
Association des Amis du Musée	59 900 €	8%	4 695 €	7,8%
Ville de Bouxwiller	59 900 €	27%	16 270 €	27,1%
	<b>TOTAL</b>		<b>59 900 €</b>	<b>100%</b>

Vu l'avis de la Commission Culture ayant examiné le projet en date du 29 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, 1 contre (S. Fath), 0 abstention, décide :

- D'approuver le projet et son budget prévisionnel,
- De solliciter des financements auprès des différents partenaires institutionnels :
  - La Direction Régionale des Affaires Culturelles
  - La Région Grand Est
  - La Collectivité européenne d'Alsace
  - Autres
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les demandes de subvention nécessaires,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de financement.

**Point 15 : Prise en charge des factures de gaz 2024 du Centre Culturel**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Considérant que l'Association du Centre Culturel rencontre des difficultés pour régler les factures de gaz émises en 2024, dont le montant s'élève à 18 830,92 €, suite à l'envolée du prix des énergies ;

Considérant que la majorité des manifestations qui se déroulent au Centre culturel sont des actions de la Ville ;

Après délibération, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, 0 contre, 1 abstention (L. Dorn), décide la prise en charge des factures sur le budget de la Ville.

**Point 16 : Création d'un emploi de chef de service de police municipale**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Considérant que :

- Par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil Municipal avait acté la création d'un emploi de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre le recrutement de M. Frédéric Staniewiez par détachement ;
- Son administration ayant refusé le détachement au motif que le reclassement doit être effectué sur le premier grade du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale ;
- Vu l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi de Chef de Service de Police Municipale, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 17 mars 2025, pour ce recrutement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi de Chef de Service de Police Municipale, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 17 mars 2025,
- De supprimer l'emploi de Chef de Service de Police Municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe vacant,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**Point 17 : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

*Rapporteur : M. P. Michel*

Considérant que :

- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les Lignes Directrices de Gestion régissent les possibilités d'avancement des agents de la Ville et notamment la promotion des agents qui obtiennent un concours ou un examen professionnel ;
- Madame Peggy Weidner, assistante administrative au Pôle administratif et financier et secrétaire de l'association du Centre Culturel de Bouxwiller, a réussi le concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et a sollicité sa nomination à ce grade ;
- Il n'existe pas de poste vacant et qu'il convient par conséquent de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le tableau des effectifs ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif à cette même date ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

*Le Secrétaire de séance,  
Bernard VEIT*

*Le Maire,  
Patrick MICHEL*

**Point 18 : Informations et divers****A. Information sur l'usage des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal :**- **Marchés :**

Date signature	Nature de la délégation	Projet	Attribution
21-févr.-25	MAPA	Fourniture terreau, engrais et divers consommables pour le fleurissement été 2025	GUSTAVE MULLER 6 132,09€ TTC
21-févr.-25	MAPA	Fourniture plantes fleurissement été 2025	ERNST ETS 6 881,44€ TTC
20-févr.-25	MAPA	Travaux de débardage, exploitation, câblage - Forêt Communale	HELBURG Sarl 18 258,90€ TTC
13-févr.-25	MAPA	Maintenance annuelle vidéosurveillance	SOVEC 4 755,84€ TTC
03-févr.-25	MAPA	Travaux exploitation FC Bouxwiller Honoraires ATDO-MOE	ONF 4 740,96 € TTC
21-janv.-25	MAPA	Pose gaine télécom friche Staat - Branchement fibre	SOBECA 4 256,40€ TTC
15-janv.-25	MAPA	Fourniture luminaires pour relamping MAM et salle communale d'Imbsheim	SONEPAR France 4 319,57€ TTC
06-janv.-25	MAPA	Installation contrôle d'accès et alarme intrusion dans les futurs locaux PM, Remise aux Carrosses	QUONEX ALSATEL 5 532,00€ TTC
17-déc.-24	MAPA	Friche Staat - Pompage d'effluents	TG SERVICES 4 706,30€ TTC

**B. Urbanisme**

- M. Vacher-Roederer a été débouté pour l'ensemble des recours qu'il a exercés au tribunal administratif (TA) en 2022. Le TA l'a condamné à payer 7500 € à la Ville de Bouxwiller, plus 2000 € d'amende.
- En outre, il a été débouté également pour le recours exercé contre la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre avec 1500 € pour elle.

**C. Ressources humaines**

- M. Aimé Hentzler, agent de l'équipe Propreté, a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2025.  
Le recrutement d'un agent de propreté de la voirie est en cours.  
La création d'un poste d'adjoint technique sera proposée à la séance du CM du 3 avril.
- Recrutement d'un DGA, suite à la demande de retraite progressive de Nathalie Banzet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**D. Dates à retenir**

- Inaugurations par la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre :
  - Inauguration du périscolaire de Bouxwiller : le mercredi 2 juillet à 16h30
  - Inauguration de la Maison de l'Intercommunalité à Bouxwiller : le mardi 26 août à 16h30
- Chantiers nature du Conservatoire des espaces naturels :
  - Au Wasen le samedi 20 septembre à 9h et 14h
  - Dans la réserve naturelle le samedi 8 novembre à 9h et 14h – rendez-vous au parking du Bastberg